

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Pignan

Par arrêté n°MAR2018-0296, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, portant à la fois sur l'intérêt général du projet d'installation d'un pôle oléicole et d'un établissement bancaire sur la Commune de Pignan, et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence. L'enquête publique est organisée **du lundi 21/01/2019 à 8h30 au jeudi 21/02/2019 à 18h inclus** (32 jours consécutifs), afin de recueillir les observations et propositions du public.

Conformément à l'article L.104-2 du Code de l'Urbanisme, le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale du document d'urbanisme, qui a été transmise pour avis à la mission régionale d'autorité environnementale par courrier du 23 juillet 2018. Conformément à l'article R.104-25 du Code de l'Urbanisme, une information en date du 26/10/2018 fait état de l'absence d'avis de l'autorité environnementale de la Région Occitanie.

Par décision n°E18000151/34 en date du 23/10/2018, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné M. Jean PIALOUX, Ingénieur des TPE retraité, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique susvisée.

Les pièces du dossier, ainsi que deux registres d'enquête, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public. Un registre sera déposé à la Mairie de Pignan (Allée des Acacias - 34570 Pignan), le second registre sera déposé au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus - 34961 Montpellier). Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet à la Mairie de Pignan (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h) et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00).

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>).

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante :

« M. le commissaire enquêteur – Déclaration de projet - Pôle oléicole - Mise en compatibilité du PLU de Pignan - Montpellier Méditerranée Métropole - 50 place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2 » ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : pignan.dp.pole.oleicole@montpellier3m.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 4 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>). Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>).

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Pignan (Allée des Acacias – 34570 Pignan) le mercredi 23/01/2019 de 14h à 18h, le mercredi 06/02/2019 de 14h à 18h et le jeudi 21/02/2019 de 14 h à 18h.

La personne responsable du projet est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet auprès de la Direction Projet et Planification Territoriale (DiPPT - 04.67.13.48.13) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Président de Montpellier Méditerranée Métropole le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier. Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en Mairie de Pignan, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques>). L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Pignan.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.